



ASABTP



6^{ème} RALLYE REGIONAL VHRS DE LA VESUBIE 7 & 8 septembre 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Dans le cadre du 6^{ème} Rallye Régional MODERNE de la Vésubie et du 6^{ème} Rallye Régional VHC de la Vésubie est organisé le 6^{ème} Rallye Régional VHRS de la Vésubie

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Jeudi 12 juillet 2018
Ouverture des engagements :	Jeudi 12 juillet 2018
Parution du road book :	Vendredi 20 juillet 2018
Clôture des engagements :	Lundi 2 Août 2018 à minuit
Reconnaitances :	Samedi 1 et Vendredi 7 septembre 2018 de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vérifications administratives :	Vendredi 07/09 de 13h30 à 18h30	Arrivée 1 ^{ère} Voiture :	Samedi 08/09 à 15h51
Vérifications techniques :	Vendredi 07/09 de 13h45 à 19h00	Publication des résultats provisoires :	Samedi 08/09 30' après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Mise en parc fermé :	Vendredi 07/09 à partir de 14h00	Vérifications finales :	Samedi 08/09 à l'issue de l'arrivée
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi 07/09 à 18h00	Fin délai de réclamations :	Samedi 08/09
Publication admis au départ :	Vendredi 07/09 à 20h30	Remise des Prix :	Samedi 09/09 à partir de 19h30 sous le chapiteau place du vieux village
Départ 1 ^{er} VHC :	Samedi 08/09 à 08h45		
Départ 1 ^{er} Moderne :	15 mn après le dernier VHC		
Départ 1 ^{er} VHRS :	15 mn après le dernier moderne		

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics en qualité d'Organisateur Administratif et Technique organise les 7 et 8 septembre 2018 un rallye Régional dénommé :

"6^{ème} Rallye Régional VHRS de la VESUBIE"

conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA et avec le concours de l'Ecurie Vésubienne Automobile
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le numéro 53 et sous le permis d'organiser numéro 550 en date du 17/07/2018.

Comité d'organisation : Idem support Rallye Moderne
Tableau officiel d'affichage : Face à la Mairie de ROQUEBILLIERE
Tableau d'informations : Face à la Mairie de ROQUEBILLIERE
Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT : Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au jeudi 6 septembre 2018
PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de ROQUEBILLIERE à partir du vendredi 7 septembre 2018 à 14h.

1.1P OFFICIELS DU RALLYE : Surveillance des Moyennes : Marie RICHARD Licence N° 49602
Commissaire technique : Hervé BRASSART Licence N° 7192

1.P2 ÉLIGIBILITÉ : Le 6^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS DE LA VESUBIE compte pour :
* Le Challenge VHRS 2018 de la Ligue Régionale du Sport Automobile PACA
* Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle
Idem support rallye Moderne

1.3.1P : Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :
- permis de conduire

- licences ou titre de participation en cours de validité.

- certificat d'immatriculation de la voiture (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo)

1.3.3P : Tout équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un « laissez-passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA / PTN FFSA) **ou un Passeport Technique 3 volets Classic**
En cas de non présentation de ces documents, les commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P : Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course.

TOUS LES ÉQUIPAGES AUTORISÉS À PARTICIPER AU RALLYE SONT TENUS D'Y ASSISTER.

Dispositions particulières : Le stationnement des remorques est interdit dans le village de ROQUEBILLIERE mais obligatoire au parking EDF (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au garage GHETTI. (Main d'œuvre et Taux horaire 60 €. TTC)

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS : Idem support Rallye Moderne

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye :

« HAUTE - INTERMÉDIAIRE - BASSE »

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre d'engagés est fixé à 50 voitures (ce nombre pourra être augmenté ou diminué en fonction du nombre d'engagés en VHC).

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, aux personnes en possession d'un Titre de Participation National

3.1.1.2P DROIT D'ENGAGEMENT : Idem support Rallye Moderne

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : **310 €.**
b) sans la publicité des organisateurs : **620 €.**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

3.1.1.3P ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P -ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard et aux prescriptions 2018 F.F.S.A.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

3.2.9P : Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500m avant le CH et après le STOP est accordée.

3.3P ORDRE DE DEPART : Conforme au règlement standard et aux prescriptions F.F.S.A.

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES : Sont autorisées les voitures des catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique

Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA

2. Catégorie Régularité Tourisme

Voitures de série de plus de 20 ans

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

Un extincteur **de 2 Kg minimum**, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2.P INSTRUMENTS DE BORD : Libre

4.3.1P ASSISTANCE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

Conforme aux règlements standards 2018 FFSA

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES

Idem support Rallye Moderne

6.2P RECONNAISSANCES : Idem support Rallye Moderne

6.3P CARNETS DE CONTRÔLE : Idem support Rallye Moderne

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE

7.1P DÉPART: Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné. LES CONCURRENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE.

7.2P DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES : Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Une zone de contrôle (point stop) sera établie à une distance maximale de **150 à 300 m environ** après la ligne d'arrivée (fin) d'un secteur de test de régularité, ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin de ce test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage. L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 mn.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation. L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

* Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.

* Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR) : L'organisateur devra donner les moyennes, prévoir de diminuer les moyennes d'environ moins 3km/h par temps de pluie faible et de moins 5 km/h par temps de pluie forte. Prévoir aussi de diminuer les moyennes la nuit et sur les deuxièmes passages car les routes beaucoup plus sale.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 € (80 € en régional)

-2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, le Directeur de Course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 secondes de pénalité.

7.5.4.P : ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16P : INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE :

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppée avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6P PARC FERME :

Parc de départ : Après les vérifications administratives et techniques les concurrents devront obligatoirement rentrer leurs véhicules en parc fermé.

Parcs de regroupement : tous les concurrents devront respecter la mise en parc de regroupement selon les instructions de l'organisation.

Parc fermé fin du rallye : Pour être classés et éventuellement récompensés les concurrents devront respecter le régime obligatoire du parc fermé de fin du rallye.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera acceptée

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par catégorie de moyenne (haute, intermédiaire, basse) tel que défini à l'article 4.1P, par ordre décroissant des pénalités, conformément au règlement du challenge VHRS 2018 du CRSA PACA.

ARTICLE 10P – COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront tous les concurrents classés et notamment :

1 : Catégorie Moyenne HAUTE Les 3 Premiers du classement

2 : Catégorie Moyenne INTERMEDIAIRE Les 3 Premiers du classement

3 : Catégorie Moyenne BASSE Les 3 Premiers du classement

Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch, toute catégorie confondue.

Souvenir Cécile GALLI :

Un trophée sera remis à la 1^{ère} co-équipière classée au classement final scratch de l'épreuve. Au cas où il n'y aurait pas de co-équipière féminine figurant au classement, ce trophée sera remis au 1^{er} co-équipier des moyennes hautes.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 8 septembre 2018 à partir de 19h30 sous le chapiteau, place du vieux village.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT, SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.